L'évaluation périodique des programmes d'études à l'Université du Québec en Outaouais

16 décembre 2004

CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Numéro de publication : 2005-02
Dépôt légal – 1er trimestre 2005
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-89574-036-4

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2005

AVANT-PROPOS

La Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants (ci-après désignée la **Politique**) a été adoptée dans une perspective d'imputabilité par le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec en 1991. Cette **Politique** confirme que chaque établissement est responsable de ses programmes d'études et qu'à ce titre, chacun s'est doté d'une politique d'évaluation qui satisfait à des conditions et normes minimales, reconnues adéquates et conformes aux exigences de qualité et de pertinence que la société québécoise rattache à la formation universitaire.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) est liée à l'adoption de cette politique cadre. Le mandat de la Commission est, en effet, de vérifier la conformité du contenu des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la **Politique**. La Commission jouit, pour ce faire, d'une autonomie pleine et entière : les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La Commission applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la documentation institutionnelle, l'examen de quelques dossiers complets d'évaluation de programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement qui accueille ensuite ses membres, et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi et d'assurer des suites à ses recommandations.

La Commission a déjà complété une première ronde de travaux qui l'a amenée à vérifier ainsi l'ensemble des politiques et pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes. Le bilan de cette opération a conduit la CREPUQ à apporter des ajustements au libellé de la **Politique**, adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **7**

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE **9**

1.1 Déroulement du processus 9
- L'auto-évaluation 10
- L'intervention des experts externes 10
- La contribution du comité institutionnel 11
- Le suivi 11
- La diffusion des résultats 11
- Les critères d'évaluation des programmes 11

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION **13**

2.1 La politique institutionnelle 13
2.2 La mise en application du processus 14

RECOMMANDATIONS **17**

CONCLUSION **19**

ANNEXES

ANNEXE I — MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES 23

ANNEXE II — LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS 25

ANNEXE III — DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS 27

ANNEXE IV — LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001 29

INTRODUCTION

La Commission poursuit le deuxième cycle de ses travaux avec la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes d'un neuvième établissement du réseau universitaire québécois, soit l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

La première partie du présent rapport résume la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais* qui est en vigueur dans cet établissement.

La deuxième partie présente les observations de la Commission sur le contenu de la politique institutionnelle et sur les pratiques qui en découlent, telles que révélées par la vérification de trois dossiers : le dossier d'évaluation périodique du programme de maîtrise en éducation complété en janvier 2001, le dossier d'évaluation périodique de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines complété en février 2004 et le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en informatique complété en janvier 2001.

Lors de leur visite à l'Université du Québec en Outaouais qui a eu lieu le 10 juin 2004, les membres de la Commission ont rencontré la direction universitaire, le responsable de la coordination de l'évaluation périodique des programmes, des professeurs[1] et des étudiants qui ont participé aux évaluations à titres divers. Ils ont pu compléter ainsi leur analyse.

[1] Dans le présent rapport, le masculin est utilisé chaque fois qu'un terme désigne une fonction professionnelle, sans intention discriminatoire et uniquement pour alléger le texte.

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La *Politique d'évaluation périodique des programmes à l'Université du Québec en Outaouais* a été adoptée au mois de décembre 1998, pour donner suite aux recommandations formulées dans le premier rapport de la Commission, alors que l'établissement s'appelait Université du Québec à Hull. Le libellé qui reflète la nouvelle appellation de l'établissement a été adopté au mois de mai 2001.

La politique de l'UQO privilégie une approche par programme et elle identifie les objectifs du processus d'évaluation périodique comme suit : 1) analyser l'état actuel des programmes d'études, en vérifier la qualité depuis leur dernière évaluation et rendre compte de leur évolution; 2) juger de la pertinence des programmes tant au plan intrinsèque qu'au plan institutionnel, par rapport à l'évolution de la discipline et de la profession, du bassin de clientèle, du nombre et du profil des diplômés et des besoins du milieu; 3) déterminer si les ressources humaines, physiques et matérielles affectées aux programmes sont appropriées; 4) recommander aux instances décisionnelles les mesures qui découlent de l'évaluation effectuée.

La politique s'applique à tous les programmes d'études de l'UQO, y compris ceux qui sont offerts en extension ou conjointement. Dans ce contexte, les modalités de mise en œuvre de la politique institutionnelle tiennent compte des responsabilités prévues aux protocoles d'entente.

Le cycle d'évaluation périodique est normalement de huit ans mais la politique permet de le prolonger jusqu'à dix ans avec l'approbation des instances décisionnelles concernées, lorsqu'un programme présente des caractéristiques particulières.

1.1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS

La mise en application de la politique de l'UQO est placée sous la responsabilité de la Commission des études[2] à qui il revient d'établir un calendrier d'évaluation favorisant le regroupement des programmes d'études apparentés.

Le doyen des études[3] doit veiller, pour sa part, au respect du calendrier établi et informer périodiquement la Commission des études de l'état d'avancement des travaux. Il doit aussi soutenir les responsables de l'auto-évaluation d'un programme pendant la réalisation de leur mandat et s'assurer que le guide élaboré à leur intention est à jour.

Le doyen coordonne également l'ensemble des opérations liées à l'intervention des experts externes. Pour les programmes qui font l'objet d'un agrément, le doyen peut considérer que les avis produits dans ce contexte tiennent lieu d'expertise externe, si le rapport de l'organisme qui sanctionne la formation est entièrement conforme aux exigences de la politique institutionnelle d'évaluation périodique.

---

[2] Sous l'autorité du Conseil d'administration, la Commission des études est la principale instance responsable de l'enseignement et de la recherche à l'UQO.

[3] Dans le présent rapport, le terme « doyen » désignera le doyen des études.

L'AUTO-ÉVALUATION

L'auto-évaluation relève du conseil de module[4] au premier cycle et du comité de programme[5] aux deuxième et troisième cycles. Chacune de ces instances confie la réalisation de cette étape à un comité qu'elle met elle-même en place.

Désigné sous le nom de comité d'évaluation du programme, le groupe doit nécessairement compter parmi ses membres le professeur qui dirige le module ou le comité de programme, au moins un autre professeur ou un chargé de cours, de même qu'un étudiant ou un diplômé.

Le guide d'auto-évaluation prévoit que le comité d'évaluation effectue des consultations auprès des étudiants, des enseignants, des diplômés et des employeurs avant d'élaborer un rapport qui « présente un portrait du programme actuel, fait état des résultats des enquêtes et études réalisées aux fins de l'évaluation et formule des recommandations pour l'avenir du programme. »

Le rapport d'auto-évaluation est ensuite acheminé au conseil de module ou au comité de programme qui peut y apporter des modifications s'il le juge opportun, avant de le transmettre au doyen des études accompagné de ses propositions de candidatures en vue de la sélection des experts externes.

L'INTERVENTION DES EXPERTS EXTERNES

La politique institutionnelle stipule que les experts externes sont nommés par le doyen et qu'ils doivent être reconnus par le milieu académique ou professionnel. Leurs critères de sélection et leur nombre ne sont pas précisés.

Les experts externes doivent analyser le rapport d'auto-évaluation et effectuer ensemble une visite à l'UQO. La politique institutionnelle n'énonce pas l'obligation d'une rencontre avec des étudiants du programme, lors de cette visite.

Les avis des experts externes doivent mettre en évidence les forces et les faiblesses du programme et présenter des recommandations. Les avis peuvent être individuels ou collectifs, selon la préférence des experts externes.

Le doyen reçoit les avis des experts externes et il les achemine au conseil de module ou au comité de programme, selon le cas, pour commentaires. Il rédige ensuite un résumé des différents éléments du dossier d'évaluation périodique, à savoir le rapport d'auto-évaluation, les avis des experts externes et les commentaires reçus.

Le résumé du doyen doit être joint à l'ensemble de la documentation qu'il lui revient de transmettre à la Sous-commission des études.

---

[4] Le module est un organisme qui correspond aux programmes d'études et aux groupes d'étudiants qui y sont inscrits. Il coordonne la gestion des programmes dont il assume la responsabilité avec les départements concernés. Le Conseil de module a comme mandat de voir, entre autres, à l'application de la politique institutionnelle d'évaluation périodique des programmes.

[5] Le comité de programme exerce les responsabilités de gestion et d'évaluation qui découlent des règlements et procédures de l'UQO.

LA CONTRIBUTION DU COMITÉ INSTITUTIONNEL

La Sous-commission des études a la responsabilité d'examiner tout dossier d'évaluation périodique de programme que lui soumet le doyen.

Après l'analyse du dossier d'évaluation, la Sous-commission des études doit rencontrer les représentants du conseil de module ou du comité de programme, selon le dossier. Elle peut émettre ensuite un avis favorable et confier au doyen le soin de le faire parvenir à la Commission des études accompagné de ses commentaires. Si le dossier est jugé non conforme à la politique institutionnelle, la Sous-commission demande qu'il soit révisé et redéposé ultérieurement.

Lorsque le dossier est déposé à la Commission des études, cette instance approuve l'ensemble de la démarche d'évaluation périodique et elle rend une décision finale sur les suites à donner.

LE SUIVI

Il revient au conseil de module ou au comité de programme de mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation périodique, au cours des six mois qui suivent la prise de décision de la Commission des études. Pour attester de cette mise en œuvre, un rapport doit être présenté à cette instance.

LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

Le doyen doit produire, pour fins de diffusion, un résumé du dossier d'évaluation qui fait état des forces et des faiblesses du programme et qui en présente les principales recommandations. Ce résumé est transmis au Conseil d'administration de l'UQO et le doyen doit ensuite le mettre à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Le résumé du doyen est également envoyé à la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec. Celle-ci doit le présenter au Conseil des études de l'établissement et le transmettre à la Commission de vérification de l'évaluation des programmes, pour information.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

En vertu de la politique institutionnelle, les critères suivants doivent être considérés au cours du processus d'évaluation périodique des programmes de l'UQO :

1. la pertinence institutionnelle, interuniversitaire et sociale du programme;

2. l'adéquation des conditions d'admission au programme par rapport aux objectifs de formation;

3. l'adéquation de la structure du programme par rapport aux objectifs de formation;

4. l'adéquation des stratégies d'enseignement et d'évaluation des apprentissages par rapport aux objectifs de formation;

5. l'évolution et l'adéquation des ressources professionnelles et matérielles;

6. l'évolution et l'adéquation des ressources professorales;

7. l'évolution des effectifs étudiants.

Le Guide d'auto-évaluation identifie, sous forme de tableau, les indicateurs à considérer au cours du traitement de ces critères d'évaluation de même que les sources d'information qui permettent de les documenter correctement, selon qu'il s'agit d'un programme d'études de premier cycle ou de cycle supérieur. Pour chacun des critères, le guide identifie également les moyens à privilégier pour pouvoir obtenir et analyser l'information pertinente.

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La Commission estime que l'avancée réalisée à l'UQO dans le domaine de l'évaluation périodique des programmes au cours des dernières années est à la fois importante et prometteuse.

2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La *Politique concernant l'évaluation des programmes de l'Université du Québec en Outaouais* est généralement conforme à la **Politique** de la CREPUQ. Elle témoigne des suites qui ont été données aux principales recommandations qui avaient été formulées par la Commission dans son rapport de 1998.

La politique institutionnelle accorde maintenant un rôle important aux professeurs au cours du processus d'évaluation périodique des programmes. De plus, elle prévoit l'intervention d'un comité institutionnel à la troisième étape du processus, selon des modalités qui tiennent compte des instances en place.

Cependant, la Commission est d'avis que le mandat qui est confié à la Sous-commission des études dans le cadre de la politique institutionnelle ne reflète pas adéquatement les exigences de la **Politique** de la CREPUQ.

La Commission rappelle, à ce sujet, que la troisième étape du processus d'évaluation périodique des programmes vise à situer l'ensemble de l'opération dans une perspective institutionnelle et que sa réalisation doit permettre de dégager clairement les orientations à donner au suivi. Or, les paramètres qui définissent présentement le mandat de la Sous-commission des études ne favorisent pas l'atteinte de cet objectif.

La Commission recommande donc à l'UQO de préciser le mandat du comité institutionnel qui assume la responsabilité de la troisième étape du processus d'évaluation périodique des programmes, de manière à lui permettre : (1) de faire une analyse critique du rapport d'auto-évaluation et des avis des experts externes en tenant compte des commentaires formulés par les responsables du programme évalué; (2) de présenter les forces et les faiblesses du programme; (3) de rédiger une synthèse des différents éléments du dossier et formuler des recommandations.

De plus, la politique devrait prévoir le retrait ou le remplacement de tout membre du comité institutionnel qui risque d'être en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts, au cours du traitement d'un dossier d'évaluation périodique de programme.

La Commission invite également l'Université à remettre en question la nécessité de prévoir une rencontre des représentants du comité de programme ou du conseil de module avec le comité institutionnel. En éliminant cette obligation, l'Université permettrait au comité institutionnel d'exercer pleinement la responsabilité qui lui incombe et elle créerait les conditions favorables à l'élaboration d'un véritable rapport final d'évaluation périodique au cours de ses travaux, conformément à la **Politique** de la CREPUQ.

La Commission note que la politique institutionnelle de l'UQO n'énonce pas l'obligation de diffuser publiquement les résultats des évaluations de programmes. Comme cette obligation résulte de l'exigence d'imputabilité de l'université vis-à-vis de la société, il importe d'en faire état dans la politique institutionnelle et d'identifier clairement les modalités de diffusion publique qui seront adoptées par l'établissement pour s'acquitter de cette responsabilité. Le résumé du dossier qui serait préparé par le comité institutionnel à l'intention de l'instance décisionnelle pourrait sans doute être utilisé comme point de départ à l'établissement d'un modèle qui conviendrait à cette diffusion.

Enfin, même si la politique institutionnelle ne spécifie pas le nombre d'experts externes requis à la deuxième étape du processus non plus que leurs critères de sélection, l'examen des dossiers qui ont été soumis à la Commission et les informations recueillies auprès des personnes concernées indiquent que le processus de désignation qui est en usage est conforme à la **Politique**. Il sera donc facile d'apporter un ajustement qui refléterait cette réalité, lors de la prochaine révision de la politique institutionnelle.

2.2 LA MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS

Les trois dossiers d'évaluation qui ont été soumis à la Commission sont de très bonne qualité. Les rapports sont clairs et l'information qui s'y trouve présentée est pertinente. De plus, les différents groupes de professeurs rencontrés ont reconnu d'emblée l'utilité du processus du fait qu'il a conduit à de véritables changements dans leurs programmes respectifs.

La Commission a pu constater, au cours de sa visite, que le soutien et les données nécessaires à la réalisation d'une évaluation périodique de qualité sont systématiquement mis à la disposition des principaux intéressés, au tout début de l'opération. La Commission signale toutefois quelques points qui mériteraient une attention particulière pour pouvoir améliorer la mise en application du processus.

L'évolution du champ disciplinaire

Les dossiers examinés révèlent que l'orientation donnée à la procédure d'évaluation périodique de l'UQO ne facilite pas toujours l'examen de la qualité d'un programme dans le contexte de l'évolution de son champ disciplinaire.

La Commission rappelle l'importance d'examiner dans cette perspective l'adéquation de la structure du programme et la pertinence des moyens utilisés pour sa mise en œuvre, en considérant l'état d'avancement des connaissances dans les disciplines enseignées ou encore dans le champ d'études, les programmes similaires offerts dans les autres universités, les besoins de formation professionnelle et les attentes de la société.

La prise en compte des opinions et des indicateurs de performance

L'UQO accorde une attention particulière aux opinions exprimées par les étudiants qui participent aux consultations menées au cours du processus d'auto-évaluation. Cependant, malgré les efforts déployés pour les rejoindre, il arrive parfois que leur participation soit trop faible pour que l'on puisse tirer des conclusions valides sur la base des données recueillies. On en fait toutefois une présentation et une analyse

qui supposent que les données sont significatives, ce qui n'est pas toujours le cas. Il y aurait lieu de corriger cette situation.

Par ailleurs, la Commission invite l'Université à toujours s'assurer d'obtenir le point de vue des diplômés et des employeurs pour connaître leur degré de satisfaction à l'égard de la formation dispensée dans le cadre du programme.

Il y a également lieu que le comité d'auto-évaluation tienne compte, au cours de l'élaboration de son rapport, des indicateurs de performance identifiés dans le guide qui est mis à sa disposition, étant entendu que ceux-ci peuvent varier selon le niveau et la nature du programme (taux de réussite des étudiants, stages offerts aux étudiants, sujets et qualité des thèses ou des mémoires, etc.).

La participation des chargés de cours au processus d'auto-évaluation

La Commission note avec satisfaction que l'évaluation périodique des programmes de l'UQO est maintenant inscrite dans la culture institutionnelle et que les professeurs y prennent une part active. Cependant, selon les informations recueillies au cours de la visite de la Commission à l'UQO, plus de la moitié des cours offerts au premier cycle, et un grand nombre au deuxième cycle, sont dispensés par des chargés de cours qui peuvent rarement assurer une présence assidue à un comité d'auto-évaluation de programme. Pour contourner l'inconvénient qu'occasionne leur manque de disponibilité, il arrive qu'on invite quelques chargés de cours à se joindre aux groupes de discussion organisés à l'intention des employeurs concernés par le programme.

Tout en reconnaissant ces efforts, la Commission encourage l'Université à faire en sorte que la participation des chargés de cours au processus reflète davantage l'importance de leur contribution à la qualité et à la pertinence du programme.

RECOMMANDATIONS

Sans limiter la portée des commentaires formulés précédemment, la Commission en retient un certain nombre à titre de recommandations. Celles-ci sont formulées dans la continuité du dialogue qui s'est établi avec l'Université du Québec en Outaouais à l'occasion des travaux de la Commission et dans la perspective de l'enrichissement de son processus d'évaluation périodique des programmes.

En ce qui a trait à la politique institutionnelle, la Commission recommande à l'Université du Québec en Outaouais :

- de réviser le mandat du comité institutionnel de manière à le rendre plus conforme à la **Politique** de la CREPUQ, afin que ses travaux donnent lieu à une rapport final qui présente une synthèse des différents éléments du dossier d'évaluation, et de prévoir des mesures pour éviter de placer un membre du comité en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts;
- d'élargir la diffusion des résultats de l'évaluation périodique des programmes pour la rendre publique et mieux assurer ainsi l'imputabilité de l'Université vis-à-vis de sa communauté et de la société en général.

En ce qui concerne les pratiques d'évaluation, la Commission invite l'Université à s'assurer que dans le rapport d'auto-évaluation :

- la pertinence du programme soit toujours évaluée par rapport à l'évolution de son champ disciplinaire, conformément à la politique institutionnelle;
- les informations recueillies auprès des étudiants soient suffisamment significatives lorsqu'on en tire des conclusions et que le point de vue des diplômés et des employeurs soit toujours pris en compte.

CONCLUSION

La Commission a vérifié la *Politique d'évaluation périodique des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*, qui a été adoptée au mois de décembre 1998. Elle considère que la politique est généralement conforme au but et aux critères définis dans la **Politique** de la CREPUQ, et elle a signalé les points qui mériteraient des ajustements, lors de la prochaine révision.

La Commission a également vérifié les pratiques d'évaluation périodique des programmes de l'Université du Québec en Outaouais sur la base des trois dossiers qui ont été mis à sa disposition et elle a pu constater que ces pratiques respectent, dans l'ensemble, les exigences du processus institutionnel. Elle a néanmoins souligné les points qui mériteraient une attention particulière lors du traitement des prochains programmes inscrits au calendrier du cycle d'évaluation qui est présentement en cours.

Les membres de la Commission aimeraient remercier monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et doyen des études par intérim, pour son chaleureux accueil lors du passage de ses membres à l'établissement, et monsieur Dominique Charron, agent de recherche, pour l'excellente collaboration qu'il a apportée à leurs travaux.

ANNEXES

ANNEXE I MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Monsieur Vincent Lemieux, président

Madame Denyse L. Dagenais

Monsieur Norman Henchey

Madame Louise Milot

Monsieur Jean-Pierre Wallot

Anciens membres

Madame Thérèse Gouin-Décarie	(1991 à 1999)
Monsieur Gilles Boulet	(1995 à 1997)
Monsieur Claude Hamel	(1998 à 2004)
Monsieur Maurice L'Abbé	(1991 à 1999)
Monsieur Marcel Lauzon	(1991 à 1995)
Monsieur Yves Martin	(1991 à 1995)
Monsieur Pierre Potvin	(1995 à 2001)
Monsieur Edward J. Stansbury	(1991 à 1999)

ANNEXE II LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Évaluation périodique des programmes d'études à l'Université du Québec à Hull (CVEP, juin 1998).

Lettre de madame Louise Milot à madame Denyse Dagenais, en date du 25 septembre 2001, au sujet de la résolution du Conseil des études de l'Université du Québec sur les orientations générales de l'évaluation périodique des programmes dans les constituantes de ce réseau.

Politique concernant l'évaluation des programmes de l'Université du Québec à Hull, adoptée par le Conseil d'administration de l'établissement, en juin 1998.

Politique concernant l'évaluation des programmes de l'Université du Québec en Outaouais, modifiée par le Conseil d'administration de l'établissement, en mai 2001.

Guide d'auto-évaluation des programmes de l'Université du Québec à Hull, daté du mois d'août 1998.

Dossier d'évaluation périodique du programme de maîtrise en éducation approuvé par la Commission des études le 13 février 2001, qu'accompagne le rapport du suivi approuvé par cette instance le 22 mai 2002.

Dossier d'évaluation périodique du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines approuvé par la Commission des études le 8 mars 2004.

Dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en informatique approuvé par la Commission des études le 21 août 2001, qu'accompagne le rapport du suivi approuvé par cette instance le 22 mai 2002.

Manuel du régime des études de premier cycle de l'UQO, version électronique.

Manuel du régime des études de cycles supérieurs, version électronique.

ANNEXE III DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Le jeudi 10 juin 2004
À la salle C-2346, du Pavillon Alexandre-Taché

8 h 30 Rencontre avec la direction académique
Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et Doyen des études par intérim
Dominique Charron, agent de recherche au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

9 h 15 Rencontre avec des membres du comité d'évaluation du programme de maîtrise en éducation
André Dolbec, professeur au département des sciences de l'éducation et directeur du programme lors de son évaluation
Dominique Charron, agent de recherche au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

10 h 15 Pause

10 h 45 Rencontre avec des membres du comité d'évaluation du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines
Jacques-André Lequin, professeur au département de relations industrielles et directeur du programme
Najem Elmoustapha, professeur au département de relations industrielles
Normand Laplante, professeur au département de relations industrielles et directeur du département de relations industrielles
Isabelle Miquelet, étudiante à la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines
Geneviève Moffet, étudiante à la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines
André Régimbald, agent de recherche au décanat des études

12 h Déjeuner en compagnie de la direction académique et de responsables de programmes évalués ou en cours d'évaluation
Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et Doyen des études par intérim
Dominique Charron, agent de recherche au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
Christiane Benoît, directrice du module de l'éducation
Line LeBlanc, directrice du module de la psychoéducation
Ahmed Lakhsasi, directeur du module de l'ingénierie
Ginette Bernier, directrice de l'unité de gestion des études de premier cycle en arts
Jacques Chevrier, directeur de la maîtrise en éducation
Yao Assogba, directeur de la maîtrise en travail social
Jacques-André Lequin, directeur de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines

13 h 30 Rencontre avec des membres du comité d'évaluation du programme de baccalauréat en informatique

Ilié Popescu, professeur au département d'informatique et d'ingénierie et directeur du module de l'informatique lors de l'évaluation
Michal Iglewski, professeur au département d'informatique et d'ingénierie
Martin Letarte, diplômée du baccalauréat en informatique

14 h 15 Rencontre avec des membres de la Sous-commission des études

Alain Beaufils, professeur au département des sciences administratives
Ilham Benyahia, professeure au département d'informatique et d'ingénierie
Serge Gagnon, professeur au département de travail social et des sciences sociales
Jacques-André Lequin, professeur au département des relations industrielles
Madeleine Lussier, professeure au département des sciences comptables
Francine Sinclair, professeure au département des sciences de l'éducation
François Dallaire, chargé de cours au département d'études langagières
Évelyne Fortin, secrétaire de la Sous-commission des études

15 h 30 Bilan de la journée avec la direction académique

Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et Doyen des études par intérim
Dominique Charron, agent de recherche au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

ANNEXE IV LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001

Établissement concerné	**Dossiers examinés**[6]
Université de Montréal (janvier 2002)	Rapport d'évaluation du département de philosophie Rapport d'évaluation du département de mathématiques et statistique Rapport d'évaluation de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université Laval (avril 2002)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en architecture Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences géomatiques Rapport d'évaluation des programmes de premier, deuxième et troisième cycles en sociologie
Université Bishop's (février 2003)	Rapport d'évaluation du département d'histoire Rapport d'évaluation du département de physique
Université Concordia (mars 2003)	Rapport d'évaluation de l'École Mel Oppenheim en cinéma Rapport d'évaluation du département de psychologie Rapport d'évaluation du département des sciences de l'exercice
Université du Québec à Rimouski (septembre 2003)	Rapport d'évaluation des programmes de premier cycle en lettres Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en océanographie
Université du Québec à Chicoutimi (décembre 2003)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en biologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social
Institut national de la recherche scientifique (avril 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'eau du Centre INRS-ETE (eau, terre, environnement)

[6] Dans le cas d'une unité d'enseignement et de recherche, d'un centre d'études ou d'une École, la Commission examine les modalités d'évaluation de tous les programmes qui font partie du dossier soumis.

Établissement concerné	**Dossiers examinés**[6]
Université de Sherbrooke (juillet 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de la maîtrise et du doctorat en radiobiologie Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en gérontologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en droit
Université du Québec en Outaouais (décembre 2004)	Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en éducation Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en informatique